

PROJET DE LOI

N° 109

adopté

SÉNAT

le 16 mai 1984 SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant la ratification d'une Convention internationale
du travail n° 142 concernant le rôle de l'orientation
et de la formation professionnelles dans la mise
en valeur des ressources humaines.*

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet
de loi dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 214 et 281 (1983-1984).

Article unique.

Est autorisée la ratification de la Convention internationale du travail n° 142 concernant le rôle de l'orientation et de la formation professionnelles dans la mise en valeur des ressources humaines, faite à Genève le 26 juin 1975, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le
16 mai 1984.*

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

(1) *Nota* : Voir le document annexé au n° 214 (1983-1984), Sénat.